

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°109_1409023_831 portant sur :

- La modification du linéaire de la voie « passage Antoinette d'Orléans »
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er}:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 14 septembre 2023, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_passage Antoinette d'Orléans	14/09/2023	BC 81	7	rue des Bancs	8	Passage Antoinette d'Orléans	Quartier des Bancs	44270	Machecoul Saint Même
AN_passage Antoinette d'Orléans	14/09/2023	BC 80	5	rue des Bancs	14	Passage Antoinette d'Orléans	Quartier des Bancs	44270	Machecoul Saint Même
AN_passage Antoinette d'Orléans	14/09/2023	BC 80	3	rue des Bancs	18	Passage Antoinette d'Orléans	Quartier des Bancs	44270	Machecoul Saint Même
AN_passage Antoinette d'Orléans	14/09/2023	BC 77		rue des Bancs	24	Passage Antoinette d'Orléans	Quartier des Bancs	44270	Machecoul Saint Même

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 22 décembre 2025

Le Maire

Laurent ROBIN


 Laurent ROBIN,
 Le Maire

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20251222-18-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2025

Publication le : 23-12-2025